



COMITÉ DE PILOTAGE
 Site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura »
 14 décembre 2012 - Arinthod
COMPTE-RENDU



Personnes présentes

Benacchio Fabien	Agent patrimonial Office National des Forêts (ONF)
Berger Roland	Maire de Montagna-le-Templier
Bunod Rémy	Maire de Lains
Camuset André	Représentant de la Confédération paysanne
Carron Jean	Président Communauté de Communes Région Orgelet (CCRO) / Maire de Sarroigna
Chamouton Michel	Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Jura
Charrière Gérard	Référent Natura 2000 Communauté de Communes Petite Montagne (CCPM) – Maire de Fétigny
Dams Vincent	Chargé de missions Jura Nature Environnement (JNE)
Daujat Baptiste	Chargé d'étude Natura 2000 à la CCPM
Delafolloye Laurent	Chargé d'étude Natura 2000 à partir du 1er janvier 2013 à la CCPM
Delorme Jean-Louis	Président de la CCPM
Favier Jocelyne	Vice-Présidente de la Chambre d'Agriculture Jura
Gilles Miek	Chargée de mission coordinatrice Natura 2000 à la CCPM
Girod Franck	Vice-Président de la CCRO - Maire d'Ecrille
Grivaud Morgan	Chargé de mission schéma Espaces Naturels Sensibles – Conseil Général du Jura (CG 39)– Direction Départementale Économie et Environnement (DDEE)
Gros Michel	Représentant du Syndicat de la propriété rurale
Guitteny Marion	Chargée d'étude Natura 2000 à la CCPM
Guyot Gérard	Maire de Saint Julien sur Suran / Vice président de la CCPM
Juillard Françoise	Direction Départementale des Territoires du Jura (DDT 39) – Responsable du Bureau biodiversité-forêt
Marillier Michaël	Technicien Fédération Départementale des Chasseurs du Jura (FDC 39)
Malécot Denis	Représentant du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
Michoux Marc	Représentant de la Fédération de Pêche du Jura
Monot Bertrand	Technicien de l'Association du Développement Forestier du Jura (ADEFOR 39)
Ravier Pascal	Président cantonal de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Jura (FDSEA 39)
Roz Claude	Président de l'Adapemont

Vasseur Marie	Animatrice Natura 2000 au Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents (SMISA)
Vincent Anne-Sophie	Chef de service gestion des milieux naturels Parc Naturel Régional du Haut Jura (PNR-HJ)
Vincent Josiane	Directrice Générale des Services de la CCPM
Vilquin Emmanuel	Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)– SD du Jura

Personnes excusées

Burdeyron Jean	Président de la Communauté de Communes Jura Sud (CCJS)
Chauvin Marie-Claude	Comité Départemental de Tourisme du Jura (CDT 39)
Deslandes Jean-Philippe	Délégué de rivages Lacs - Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)
Ebel Patrick	Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Jura (DDCSPP 39)
Houeder François	Agence Régionale de Santé (ARS)- Franche-Comté
Laurent Rémy	Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura
Maillot Frédéric	Président de la Ligue de Protection des Oiseaux – Franche-Comté (LPO FC)
Suchet Bertrand	Directeur régional ERDF agence Alsace/Franche-Comté
Tessier Laurent	Délégué régional de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse 5AERMC)
Vignot Anne	Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Franche-Comté (CREN FC)

Ordre du jour

1. Présentation du bilan 2012 et perspectives 2013 :

- Actualisation DOCOB
- Carte de biodiversité communale
- Contrats Natura 2000
- MAET
- État avancement thématiques eau et pastoralisme
- Évaluation d'incidences et porter à connaissance
- Communication
- Partenariats
- Formation

2. Présentation budget 2013

3. Questions diverses et temps d'échange

Le Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » s'est réuni le 14 décembre 2012 à la Communauté de Communes Petite Montagne, à Arinthod, sous la présidence de M. Jean-Louis Delorme, également président de la Communauté de Communes Petite Montagne, structure porteuse.

M. Delorme, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et remercie Gérard Charrière, référent Natura 2000 à la Communauté de Communes Petite Montagne pour son investissement. Il précise que la relation entre les élus et l'équipe technique est étroite et que cela est très important pour le bon fonctionnement de Natura 2000.

Après un tour de table, Mme Gilles présente le bilan des activités 2012 et les perspectives 2013.

1. Présentation du bilan 2012 et perspectives 2013

- *Actualisation du Document d'Objectifs*

Ce travail d'actualisation est en cours. Il consiste à synthétiser les données récentes sur les espèces et les habitats, mais également sur l'agriculture, la sylviculture, les activités socio-économiques... La forme du document, définie au niveau national, correspond à des tableaux synthétiques. Pour les fiches actions, les fiches de la circulaire et les anciennes fiches du Docob sont à fusionner et à actualiser. Cette actualisation ne changera en aucun cas les objectifs et les mesures du Docob.

Une réunion de travail avec les services de la DDT est prévue en janvier 2013 pour valider le travail réalisé sur les pelouses sèches et de continuer le travail sur les autres milieux et sur les espèces.

En 2013, l'utilisation du SUDOCO (outil de suivi des DOCOB, créé par l'ATEN et mis à disposition des animateurs de sites Natura 2000) est à prévoir. C'est également un long travail pour sa mise en place. La finalité sur le long terme est de disposer d'un outil de suivi uniforme au niveau européen.

- *Mise à disposition des données*

Carte de biodiversité :

La réalisation de cartes présentant les enjeux environnementaux (habitats et espèces) sur chaque commune du site est en cours. La carte sera accompagnée d'une note précisant les enjeux et les personnes ou organismes référents à contacter pour plus d'informations. Le conventionnement avec les organismes détenteurs de données permettra de finaliser ces documents. Ils seront ensuite distribués dans toutes les communes.

Portail SIGOGNE :

Une mutualisation des données habitats et espèces au niveau régional a été réalisée et est disponible depuis fin novembre sur le site : <http://www.sigogne.org/>

Cet outil permet au grand public d'avoir accès à des informations relatives à la biodiversité sur chaque commune. Les utilisateurs disposant de droits d'accès peuvent disposer d'informations plus précises, notamment au niveau de la localisation.

L'équipe Natura 2000 a fait la demande d'adhésion à la charte partenariale.

Géojura

Il a été demandé par les élus de pouvoir disposer de ces données sur Géojura, un outil qui centralise déjà un grand nombre d'informations cartographiées. Les données sur les habitats naturels pourront très probablement être intégrées, mais les données sur les espèces, ne pouvant être exhaustives ne seront pas disponibles.

=> Ces outils de mise à disposition des données ne doivent pas diminuer la prise de contact avec les animateurs du site Natura 2000 et les organismes spécialisés, mais doivent au contraire cibler les enjeux pour faciliter ensuite les échanges.

- **Contrats 2012**

1. Contrats N2000 2012 :

4 contrats ni agricole ni forestier

Aromas : 6,5 ha – 22 902 € TTC : restauration d'une pelouse sèche

Plaisia : 3 ha - 12 006 € TTC : restauration d'une pelouse sèche

Légna : environ 8 ha - 30 340 € TTC : restauration du marais, de la population de Glaïeul et lutte contre la Verge d'Or géante

Meussia : parc de 150 ha - 172 323 € TTC : restauration d'une pelouse sèche

1 contrat forestier déposé (Légna) :

Ce contrat tel qu'il est rédigé et déposé aujourd'hui n'est pas accepté, mais des modifications sont en cours afin de le reposer en 2013.

2. Contrats 2013 :

Difficulté de mise en place de nouveaux projets ou de projets en cours en raison de l'échéance 2014. En effet, les contrats déposés en 2013 ne bénéficieront que de 2 années (ou une année selon la date de signature du contrat) de financement puisque les financements du PDRH prennent fin en décembre 2014. Cela implique que les travaux d'entretien ne pourront pas être pris en charge.

Projets en cours d'étude :

- contrats forestiers : îlots de sénescence sur Brenet (Arinthod), Montfleur, Montagna-le-Templier. Ce type de contrat implique un engagement sur 30 ans, mais le porteur de projet perçoit la totalité du montant la première année.
- contrats 'ni ni' : Maisod (continuité du contrat de Meussia) et Ecrille (marais)

2014 sera probablement une année de transition. L'engagement de contrats n'est pas certain.

- **Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)**

5 dossiers ont été déposés en 2012. Pour l'année 2013, les pré-engagements, incluant les estimations financières seront à déposer avant le 15 février.

- **État d'avancement de la problématique « Pastoralisme »**

Cette thématique, validée lors du précédent Copil, a abouti à la formation d'un groupe de travail. En 2012, ce groupe ne s'est réuni qu'une seule fois, puisque cette année a été riche en contrats pour la réouverture de milieu. En effet, en plus des 3 contrats Natura 2000 signés en 2012 concernant des pelouses sèches fortement enfrichées, 2 contrats d'aménagement de parcs dans le cadre du programme territorial (massif du Jura) ont été déposés : l'un à Condes, où des travaux de pose de clôture pour une chevrerie sont prévus, l'autre avec la commune de La Boissière, non retenu cette année par manque de financements et qui sera à nouveau proposé en 2013.

En 2013, il est prévu de continuer les échanges au sein du groupe de travail, de poursuivre le travail

de contractualisation avec Natura 2000 et le programme territorial, ainsi que d'engager les réflexions sur :

- le dispositif MAET pour les secteurs agricoles : favoriser l'entretien des parcs menacés par l'enfrichement
- la recherche de solutions à une échelle plus locale. Pour cela, il faudra sectoriser les réflexions, sur les 4 secteurs les plus concernés : plateau d'En Sappey, secteur Dramelay-La Boissière, Vescles et secteur sud Petite Montagne (Aromas, Vosbles)
- la constitution d'un troupeau qui aurait pour objectif d'entretenir les secteurs non agricoles qui s'embroussaillent. Ce type de troupeau serait conduit par une personne rémunérée puisqu'il n'y aurait pas de production, de la même manière que l'entretien mécanique actuel des espaces.
- la valorisation des produits locaux, dont une part de l'élevage se fait sur des secteurs concernés par la fermeture du milieu.
- le projet d'entretien d'espaces naturels par un troupeau, dont la gestion serait assurée par une équipe d'insertion, sur un espace qui n'intéresse pas les agriculteurs. Les sites de pelouse de Bellecin et de Surchauffant, appartenant au Conseil Général du Jura ont fait l'objet d'un contrat Natura 2000 en 2011. La solution de pâturage trouvée ne semble pas durable, donc ce type de projet pourrait convenir en cas d'arrêt de la gestion actuelle. L'Adapemont serait la structure porteuse et l'équipe Natura 2000 serait partenaire technique. Le projet sera prochainement présenté aux conseillers généraux concernés. La proximité de la base permettrait de communiquer autour de la gestion des espaces naturels et du troupeau, et peut-être de faire émerger d'autres projets de même type ailleurs sur le territoire.

Mme Juillard indique qu'un projet similaire sur une pelouse sèche des environs de Dole fonctionne bien et qu'il serait intéressant d'aller rencontrer les acteurs.

- ***État d'avancement de la problématique « Eau »***

- La CCPM, en collaboration avec le CG 39, a organisé plusieurs réunions en 2012 réunissant les collectivités territoriales concernées par le bassin versant de la Valouse et différents partenaires. Les élus ont émis le souhait d'engager un travail sur une gestion globale de l'eau sur le bassin versant, ce qui conduira en 2013 d'une part à la réalisation d'une étude hydromorphologique du BV de la Valouse portée par la Fédération de Pêche du Jura et qui permettra de définir un plan d'actions, et d'autre part à la mise en place d'un organe de concertation piloté par les deux communautés de communes.

- Dans le cadre d'une collaboration avec le LEGTA Edgar Faure de Montmorot, une classe en deuxième année de BTSA Gestion et Protection de la Nature réalise une étude paysagère, écologique et économique du cirque de Vogna. Chaque membre du Copil est invité à participer à la restitution de l'étude le 18 janvier au matin à Arinthod.

- La Chambre d'Agriculture du Jura porte une Opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage sur le bassin versant de la Valouse. Cette opération sera réalisée en 2013 dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE).

- Un stagiaire a été accueilli au sein de la CCPM en 2012 et a permis de prospecter les populations d'Agrions de mercure (une libellule d'intérêt communautaire et protégée) sur le BV de la Valouse mettant en évidence la forte responsabilité du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » concernant la conservation de cette espèce.

- La réflexion sur les zones humides a permis de faire émerger ou de poursuivre des projets concernant différents sites : Écrille, Plaisia, Légna, Arinthod (Vogna et Brenet)...

- Une réflexion est en cours concernant l'animation locale du Comité Départemental des Zones Humides (CDZH).

- *Évaluation des incidences*

Il est rappelé que l'équipe Natura 2000 fournit une notice à destination du porteur de projet ou des services de l'Etat précisant les enjeux sur le secteur concerné, mais ne formule jamais d'avis, avis qui est rendu par les services de l'Etat. Le contact en amont par les porteurs de projets est toujours à favoriser de manière à ne pas bloquer ou retarder le projet en fin de procédure.

Une notice a été faite pour une vingtaine de projets en 2012. Tous ne sont pas concernés par les évaluations d'incidences, certains sont destinés à porter à connaissance des enjeux aux porteurs de projet ou des notices destinés aux services instructeurs.

Pour ces notices, plusieurs partenaires ont participé, tel que l'ONEMA (projets concernant les cours d'eau), la LPO (hirondelle de rivage) et la CPEPESC (chauve-souris chez des particuliers).

Une liste de projets non soumis à déclaration ou autorisation, qui ne font donc aujourd'hui l'objet d'aucune demande administrative est attendu au premier trimestre 2013.

13 items seront proposés à la concertation régionale ; les items entre parenthèse ne seront peut être pas retenus pour la concertation.

Dans les autres régions, ce sont en général entre 10 et 16 items qui ont été retenus.

forêt :

1 - création voie forestière

4 - création places dépôt de bois

6 - premiers boisements

agriculture :

(3 – création de piste pastorale)

7 - retournement de prairies permanentes ou temporaires de + de 5 ans

22 – drainage

29 - arrachages de haies

eau :

8 - prélèvements eau : seuils abaissés

(10 - rejets : baisse charge brute de pollution organique)

16 - protection des berges autre végétal vivant

tourisme/loisirs :

35 - création de sentier pédestre, équestre ou cycliste

27 - parois rocheuses et cavités souterraines

voirie :

26 - ponts, viaducs et tunnels ferroviaires

Des réunions seront à organiser pour communiquer sur cette liste locale dès qu'elle sera définitive. Une présentation pendant les conseils communautaires informera les élus. La forme que prendra la communication pour informer usagers et habitants du site est en cours de réflexion : plusieurs réunions ouvertes à tous les usagers ? Les maires auront aussi le rôle de diffusion de l'information dans leur commune.

Mme Juillard précise que l'évaluation des incidences se fera sur les thèmes retenus suite aux réunions de concertation. Les discussions ont été repoussées à 2013 pour ne pas chevaucher la période électorale de la chambre d'agriculture. C'est un arrêté régional qui définira les items retenus.

M. Monnot demande ce que signifie « création de voie forestière ». Les routes et places de dépôt étant déjà soumis, il pose la question pour les pistes forestières.

Mme Juillard répond que les termes de chaque item seront définis lors de la concertation et elle invite l'assemblée à y participer.

Mme Gilles ajoute que les haies, qui n'ont pas de définition juridique, devront également être précisées.

Mme Favier indique que la liste 2 a été présentée en préfecture et a fait l'objet de demande de concertation par la chambre d'agriculture. Cela a permis de lancer la concertation.

- **Communication**

- Les 6 réunions d'information à destination des élus et du grand public ont regroupé 75 personnes. Elles ont été réparties de façon à couvrir le territoire de façon cohérente.

- conférences et sorties 2012 : 4 conférences : 183 personnes et 3 sorties : 125 personnes.

Le succès de ces animations en 2012 nous amène à poursuivre en 2013, avec de nouvelles thématiques. Les dates seront à confirmer (cf site internet)

- Conférence espèces végétales invasives 22/02/2012 à 20h à Orgelet

- Papillons : atelier et sortie le 1er juin 9h30

- Libellules : conférence, modalité à définir

- Atelier initiation 'Guide identification de la flore' 13 septembre

- Sortie botanique 14 septembre

- Conférence grands prédateurs : 25 octobre Arinthod 20h, articulée avec une exposition, une sortie et une animation au collège

- animations école : groupe scolaire de Saint Julien : animation autour de la mare, sur les papillons et sur l'azuré de croisette (partenariat CPIE Ht-Jura)

- chantiers écovolontaires : en partenariat avec Jura Nature Environnement, deux chantiers écovolontaires ont permis d'effectuer des travaux manuels de gestion et de découvrir des sites phares de Petite Montagne. Sur le marais de Viremont, l'arrachage de la Verge d'Or géante est une action qui permet de limiter l'extension de cette plante envahissante. A Condes, un chantier de débroussaillage préalable à la pose des clôtures sur une pelouse sèche a permis d'aider une chevière.

Vincent Dams de JNE en profite pour inviter chaque membre du Copil à participer au chantier le 9 février pour la poursuite du débroussaillage à Condes.

- site internet : les actualités, le Document d'Objectifs, des informations sur les milieux et les espèces seront disponibles au premier trimestre 2013. Adresse du site : www.petitemontagnedujura-n2000.fr

- une nouvelle plaquette a été réalisée en 2012 et mis à disposition des membres du COPIL à la fin de la réunion.

- publication chaque trimestre de 4 pages dans l'Echo sur des thématiques environnementales et/ou naturalistes et pour communiquer sur les conférences et sorties. Cela sera reconduit en 2013.

- communication à destination des élus du territoire : projet de newsletter. Toutes les communes du site Natura 2000 ne sont pas représentées au Conseil Communautaire de la CCPM, de même que le COPIL ne regroupe que les 3 communes principales du site. L'équipe propose de diffuser deux newsletters par an, sans ou avec périodicité fixe en fonction des actualités. La première sera lancée en janvier, afin de pouvoir intégrer éventuellement les remarques du COPIL.

-

- *Autres programmes*

Participation à d'autres programmes en lien avec la biodiversité : programme régional de préservation de l'azuré de la croisette (partenariat Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté CEN FC), plan de préservation de l'Aspérule des teinturiers, plante menacée à l'échelle régionale, avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté CBNFC.

- *Autres Projets*

Dans le cadre d'une collaboration avec le LEGTA Edgar Faure de Montmorot, en plus de l'étude du Marais de Vogna, 9 projets tutorés seront réalisés en 2013 par des étudiants en première année de BTSA en Gestion et Protection de la Nature sur des sites à fort enjeu Natura 2000.

Par ailleurs, un projet tutoré est actuellement en cours concernant le marais de Brenet (Arinthod) avec un groupe d'étudiants de l'Université de Franche-Comté.

- *Études*

Plusieurs études ont été demandées pour l'année 2013 :

Etude des papillons de jour : 30 000€

Etude des chauve-souris : 25 000€

Etude technique hydromorphologique Légna : 20 000€

Etude des habitats forestiers : 63 000€

Les reliquats de crédits permettront de débiter une étude sur les habitats forestiers en 2013, pour 83 500€. Cela correspond à 2000ha de forêt environ. Pour les autres études, les crédits ne seront probablement pas accordés, mais la demande a été faite de manière à anticiper les enveloppes financières.

- *Forêt*

Pour la constitution du cahier des charges relatif à la cartographie des habitats forestiers, un groupe thématique sera constitué, avec les représentants des différents organismes de gestion forestière, privé et public. Les 2000ha ne représentent qu'une petite part du territoire mais la cartographie exhaustive est trop coûteuse. Il faudra cibler des secteurs prioritaires, notamment avec des possibilités de contractualisation.

M. Malécot précise que les secteurs concernés par le renouvellement de l'aménagement forestier représentent peu de surface et que leur cartographie serait pertinente par rapport notamment aux évaluations d'incidences.

Une date de réunion (en janvier) du groupe thématique sera prochainement arrêtée afin de définir ces secteurs.

M. Benacchio ajoute que l'ONF se réjouit de la réalisation de cette étude. D'une part pour la connaissance des habitats forestiers et d'autre part pour lancer la contractualisation.

2. Présentation du Budget 2013

Le budget animation 2013 a été accepté par les services de l'Etat pour un montant total de 132 750 euro TTC. Le budget est donc identique à celui de 2012, pour un même nombre d'ETP, mais avec une embauche au 01/01/2013 de Laurent Delafolloye, qui rejoindra l'équipe N2000 en tant que chargé d'étude.

Mme Gilles clôt la présentation en remerciant l'assemblée et invite à formuler des remarques ou faire part de questions restées en suspens.

3. Questions diverses et temps d'échange

Administratif/gestion de trésorerie

Mme Vincent explique qu'une convention, valable jusqu'en 2014 a été signée entre les quatre collectivités concernées par le site N2000 (CCPM/CCRO/CCJS et PNR HJ). Les frais de gestion à la charge de la Communauté de Communes Petite Montagne ont été répartis au pro-rata et sont estimés à 1 000€/an. Cela correspond à 1h de travail de comptabilité par semaine. En 2013, ces frais sont estimés à 1500€, car le travail est plus conséquent que ce qui avait été prévu initialement. Elle remercie Mme Gilles pour la gestion administrative et financière du budget. Elle ajoute que les 132 750€ ont fait l'objet d'une avance de trésorerie par la Communauté de Communes de Petite Montagne puisque la subvention n'a pas été reçue pour le moment.

Mme Juillard répond que les paiements ont été passés au niveau départemental. La région Franche Comté a anticipé la consommation de crédit pour la partie animation sur l'année 2013. Pour les contrats, moins prioritaires, les engagements dépendront de l'enveloppe financière fournie. L'année 2014 sera probablement une année blanche, en l'attente du nouveau plan.

M. Charrière est satisfait des relations entre les trois Communautés de Communes. Les échanges sont intéressants et les élus sont de plus en plus impliqués et font remonter des informations.

Problématique sanglier

M. Charrière soulève un problème de plus en plus préoccupant, à savoir la dégradation des milieux par les sangliers.

M. Marillier répond que pendant cette année 2012, beaucoup de dégâts sur les prairies ont effectivement été déplorés. Le tableau de chasse est en hausse de 20 à 30% de façon à enrayer ce problème. Le niveau de neige sur le territoire n'est pas un facteur qui agit en faveur de la limitation des populations.

Mme Juillard ajoute qu'une collaboration avec la fédération des chasseurs permet de mettre en œuvre les procédés à disposition, comme un ajustement du prélèvement. La réflexion autour de la révision du plan départemental cynégétique débutera en 2013.

Partenariat Adapemont

M. Roz est satisfait de la transition de la compétence Natura 2000 de l'Adapemont à la Communauté de Communes. L'Adapemont souhaite continuer à travailler en partenariat avec l'équipe, notamment sur le projet de troupeau conservatoire et de nouvelle équipe d'insertion à Bellecin.

Cours d'eau en APPB

M. Vilquin relève le problème de la mise en défend des cours d'eau inscrits dans l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope. Le respect de la réglementation doit se faire avant janvier 2014, d'où une problématique à prioriser. La mesure 216 peut être utilisée pour bénéficier d'aides, mais il déplore un manque d'information auprès des agriculteurs. Aucun dossier n'a été déposé à la DRAF en 2012.

M. Daujat précise que cet arrêté est mal compris au niveau de usagers. Les aides ne seront plus disponibles en 2014. Ces ruisseaux sont avant tout des secteurs de présence de l'écrevisse à pattes

blanches, espèce également fortement menacée par l'écrevisse signal, présente à plusieurs endroits en Petite Montagne et depuis peu dans le Noëltant.

Mme Juillard ajoute que ce dossier, sensible, nécessiterait de prendre contact avec le pôle « eau » de la DDT pour avoir des précisions sur la mesure 216. L'animation autour de cette mesure peut se faire localement par la Chambre d'Agriculture ou par l'équipe Natura 2000.

Etude population de Lynx

M. Marillier informe l'assemblée de la réalisation d'une étude sur la population de Lynx qui se fera en 2013 sur la Petite Montagne par des pièges photographiques. Déjà réalisée sur d'autres territoires, l'étude se fait grâce à un partenariat entre la Fédération des chasseurs du Jura, l'ONCFS et l'ONF. Les maires des communes seront avertis par courrier prochainement. 50 pièges seront répartis sur la Petite Montagne et le rendu est prévu pour le mois de juin.

M. Bunod fait remarquer qu'une étude a déjà été faite en Petite Montagne sur le Lynx.

M. Marillier répond que c'est la première fois en Petite Montagne qu'une telle étude, avec pièges photographiques pour évaluer la densité de l'espèce, est réalisée.

M. Delorme conclut en insistant sur deux enjeux essentiels des futures générations : l'eau et l'alimentation, enjeux directement concernés par une bonne gestion de l'environnement. Il est convaincu que Natura 2000 est un plus pour les agriculteurs, notamment pour ceux qui s'installent. La richesse du territoire est la richesse de son environnement, qui renforce son attractivité en territoire rural. La communication y contribue fortement.